

Description de l'action

Fiche n° 4

Remplir une fiche par type d'action.

Vous ne devez remplir cette fiche que si la demande de subvention exceptionnelle correspond à une action spécifique que vous souhaitez mettre en place. Si votre demande concerne le fonctionnement général de l'association ou est relative à son objet social, vous n'avez pas besoin de remplir cette fiche.

Présentation de l'action

Investigation policière

Un spectacle participatif sur fond d'enquête policière

Un meurtre est commis, c'est au public de mener l'enquête

Flashbacks avec la victime et interrogatoires seront improvisés devant le public.

Un maître de cérémonie animera la soirée et guidera le public.

Public(s) ciblé(s) :

Tout public

Nombre approximatif de personnes bénéficiaires : 60 personnes

Lieu(x) de réalisation :

Salle du conseil municipal de la mairie de Saint-Chamond

Date de mise en œuvre prévue : Samedi 21 Septembre à 20H30

Durée de l'action (précisez le nombre de mois ou d'années) :

Le spectacle aura lieu le temps d'une soirée

Méthode d'évaluation prévue pour l'action :

Récolte des avis après la prestation

Budget prévisionnel pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle

CHARGES	MONTANT (2)	PRODUITS (1)	MONTANT (2)
Charges spécifiques à l'action		1 - Ressources propres	600 €
Achats		2 - Subventions demandées	
Prestations de services (Stage « le format policier »)	300 €	Etat (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	
Matières et fournitures (Impressions Carnets)	200 €	_____	

Services extérieurs	300 €	_____	
Locations de costumes		Région(s) :	
Catering des comédiens	450 €	_____	

Autres services extérieurs		Département(s) :	
Honoraires		_____	
Publicité		_____	
Déplacements (location costumes)	150	Commune(s) :	1500 €
		SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ville de Saint-Chamond	
Charges de personnel		Bénévolat	800 €
Salaires et charges	900 €	6 comédiens	
Frais généraux (réunions de préparation)	600 €	1 animateurs	
		2 régisseurs	
		3 réunions + Jour J	
COUT TOTAL DU PROJET	2900 €	TOTAL DES RECETTES	2900 €
Emploi des contributions volontaires en nature		Contributions volontaires en nature	
- Secours en nature		- Bénévolat	590€
- Mise à disposition gratuite des biens et prestations		- Prestations en nature	
- Personnel bénévole	590€	Dons en nature	
TOTAL	3490 €	TOTAL	3490 €

Au regard du coût total du projet, l'association sollicite une subvention exceptionnelle de **1500 €**

(1) L'attestation du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

(2) Ne pas indiquer les centimes d'euros

Attestation sur l'honneur

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le

ID : 042-214202079-20240923-DL20240137-DE



Fiche n° 5

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussignée Laetitia Granjon représentante légale de l'association,

- Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;
- Déclare que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, joint à ce dossier ;
- Certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics ;
- Demande une subvention totale de 1500€ en exceptionnel
- Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire ou postal de l'association. Pour ce faire, veuillez nous fournir 1 RIB correspondant à votre compte à accrocher sur cette page.

Fait à Saint-Chamond le 22 Juillet 2024

Signature

Attention : Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.
Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier
